



Pension alimentaire à reconsidérer suite à changement de situatio

Par **vertagape**, le **01/02/2008** à **22:43**

Bonjour,
Je suis divorcé depuis 10ans. Mon ex-femme a eu la garde de nos deux enfants et depuis je lui verse une pension alimentaire. Fait nouveau, mon jeune fils ne veut plus vivre avec sa mère mais avec moi. Sa mère est d'accord. Maintenant la question est de savoir ce que va devenir cette pension alimentaire ?
Bonjour,
je me pose une nouvelle question suite à votre réponse : rnsi je ne paie plus ma part de pension pour mon fils vivant avec moi, est-ce qu'il est obligatoire de payer l'autre moitié sachant que dorénavant nous aurons les mêmes frais vis à vis des enfants, puisque nous en aurons chacun un et que nos revenus ne présentent pas une grosse différence ?